



Cagnes sur mer

### COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES QUARTIERS DE LA ROUTE DE VENICE

*Les Caucours, les Collines, les Combes, Léouvé, Sainte Colombe, Le Pain de sucre, les Presses, les Travails, Verdun*

La réunion de l'AG du comité de Quartier s'est tenue le mercredi 20 Mars 2024 à 18h à l'Espace Centre situé au 5 avenue de Verdun à Cagnes sur mer.

La réunion débute à 18h10

Présents membres du Conseil d'Administration :

Pour le bureau: M. Louis Raillon, président; M Joseph Puglisi Trésorier; M. Pierre-Jean Théron, secrétaire

Autres membres : M. Louis Boudet ex président ; M Germain Ferry, vice-président d'honneur;

Personnalités nous ayant fait l'honneur d'assister à notre AG :

Mr Louis Nègre Maire de Cagnes sur Mer, Vice-Président de la Métropole Nice Côte D'azur ; M.Romain Allemant, responsable transport Mairie ; M. Nicolas Delwich, responsable Comités de quartiers Mairie ; Mme Myriam Torre Métropole rive droite du Var ; Mme Corine Guidon, Protocole, eau, assainissement Mairie ; M. André Rihan responsable Sports Mairie ; Mme Noëlle Palazzetti CCAS ; M Raphaël Rofidal Hygiène Sécurité Mairie ; Mme Alice David, Nice-Matin

Le Président Louis Raillon adresse un mot de bienvenue à l'assemblée, remercie Mr le Maire et les élus ou personnalités des différents services de la Métropole et de la Mairie nous faisant l'honneur de leur présence.

Bilan moral :

Il expose les différents types de sujets abordés cette année par notre comité, suivis et tenus à jour lors de deux réunions du Conseil d'Administration avec élus et responsables administratifs qui ont eu lieu. Il rappelle que les sujets exposés sont toujours d'actualité jusqu'à leur résolution.

Au cours de cette année nous avons :

- Mené une action conjointe de deux Comités de Quartier, ce qui n'est pas courant, et obtenu une réunion en Mairie au sujet du débroussaillage.
- Provoqué une large et rapide enquête sur une longue et large nuisance de pigeons devenant aussi une menace sanitaire de rats par suite de nourrissage intensif.
- Démontré notre capacité de proposition et mémoire sur le problème de l'entrée-sortie déchetterie et autres préoccupations locales de sécurité
- Travaillé au désenclavement des Collines par test d'une Navette.

- Augmenté notre nombre d'adhérents.
- Optimisé nos dépenses par changement de banque

Le Président demande s'il y a des remarques sur le rapport moral.

Pas de votes contre ni abstention ni remarques : rapport moral approuvé à l'unanimité

#### Bilan financier :

Notre Trésorier M. Joseph Pluglisi nous indique le report de l'année précédente : 795.67€

Il indique que nos ressources sont issues des cotisations annuelles maintenues à 10 € soit au total 495€

Nos dépenses : frais d'AG et d'imprimerie soit 516 €

Notre solde actuel au 16 mars 2024 est de 892,39€ €

Nous avons changé de banque pour rejoindre le Crédit Mutuel et espérons pouvoir bientôt utiliser leur service PAYASSO ce qui permettra de dématérialiser les paiements.

Le Président demande s'il y a des remarques sur le Bilan financier pas de remarque : bilan approuvé à l'unanimité

#### Renouvellement statutaire et élections au Conseil d'Administration :

Deux anciens membres M. Louis Boudet ex président et Gérard Vanderborck ont atteint la limite de leur mandat et doivent se représenter pour rester au CA s'ils le désirent.

M Louis Boudet se représente et propose de continuer à s'occuper de Caucours Sud.

Elu à l'unanimité : il fait donc désormais de nouveau partie du CA

M. Vanderborck ne s'est pas représenté, il n'en fait donc plus partie. Il reste invité à titre consultatif en tant qu'ancien président.

M. Germain Ferry, avait donné sa démission du CA pour raison de santé lors de notre AG précédente, et y restait invité en tant que vice-président d'honneur. Il accepte de refaire partie en tant que membre actif du Conseil d'Administration. Il redevient donc notre vice-président actif, mémoire de notre histoire et objectifs. Il rappelle que nous sommes apolitiques et indépendants, notre préoccupation étant la qualité de vie de nos quartiers et la défense de notre environnement.

il se présente donc et est élu à l'unanimité.

Mme Joelle Tordjman a beaucoup contribué pour le gros problème de pigeons et de rats. Elle a fait acte de candidature par écrit pour être élue au Conseil d'Administration .

Elle se présente devant l'assemblée et est élue à l'unanimité.

Nous passons au compte rendu avec diapos commentées et réponse des élus ou personnalités concernées.

Rappel : le fond bleu indique un sujet traité, en jaune un sujet à traiter, avec la Réponse autorités

#### **Diapo page 4 : Parking et Passage Piétons face Entrée/Sortie Technopolis**

Nous sommes chemin des travaux à hauteur de Technopolis. Le passage protégé suggéré par notre Comité a vu le jour. Cela solutionne le parking controversé et sécurise grandement les piétons qui traversent. Très visible : affaire classée.

#### **Diapo page 5 : Obtention passage piétons en sortie garderie vers arrêt bus de l'autre côté**

Nous sommes au 55 avenue de Verdun, un passage piéton a été créé vers l'arrêt des autobus de l'autre côté de l'avenue. Pour ce faire, quelques places de stationnement automobiles ont été supprimées pour respecter les normes en vigueur, mais des stationnements motos ont été créés à la place

Problème réglé

#### **Diapo 6 : Panneaux vitesse camions et voiture cohérents, il reste le sujet passage vélos**

Nous sommes en montée du chemin des Travaux. Des poteaux ont été mis de part et d'autre de la chaussée pour faire ralentir les poids lourds. La signalisation à 30 km/h pour tous a été corrigée pour limiter à 50 km/h pour les voitures et 30 km/ pour les poids lourds. Ce qui nous paraît plus logique. Les poteaux ont été allégés (celui du milieu a été enlevé) pour que les vélos puissent passer, ce qui est possible à condition de ne pas avoir de sacoches. Faut-il les enlever ? Est-ce dangereux ? Les avis de vélocyclistes sont partagés

Mme Torre indique qu'après de nombreuses visites, les poteaux s'avèrent protecteurs, les automobiles comme les poids lourds ont tendance à ralentir à leur approche.

M Bontempi est partisan de les garder, c'est une protection pour les vélos dit-il.

M Delwich nous dit que les relevés effectués à cet endroit démontrent que la vitesse n'est pas si grande.

Sujet à suivre pour les vélos, cohérent pour voitures et camions

#### **Diapo 7 : Chemin des Presses**

Nous sommes chemin des Presses : problème d'arrêt de bus ou de poids lourds à l'entrée de la maison de retraite juste après un tournant à droite dans la montée donc peu de visibilité. Technopolis est en train de s'agrandir donc plus de camions en prévision. L'entrée a déjà été déplacée au maximum.

->Peut-être voir avec les responsables de l'Ehpad pour ouvrir le portail avant l'arrivée des poids lourds qui doivent y entrer

Le deuxième passage surélevé a été supprimé, le premier un peu adouci sur les pentes.

#### **Diapo 8 : Danger file d'entrée à la déchetterie**

Nous sommes à la déchetterie et son problème d'entrée-sortie au même endroit qui génère parfois de grosses files d'attente empiétant sur la route de Vence et sont un danger de circulation avec ceux qui vont vers Vence ou en reviennent. Le problème est connu mais reste depuis 2019 « à l'étude » à la métropole sans solution validée, en reconnaissant toutefois que la proposition du comité pour une entrée et sortie différente est une bonne solution.

Le comité grâce à M Bontempi, a en effet suggéré le plan simple rappelé sur la diapo, séparant l'entrée de la sortie. L'entrée se faisant plus haut que l'entrée actuelle. Le trajet pour atteindre les bornes de validation se fait alors par un chemin interne qui appartient à la commune. S'il y a une file d'attente, elle se produira sur ce chemin intérieur et pas sur la route de Vence. La validation dans la déchetterie se ferait à gauche et non à droite, puis montée vers les containers et retour par le fond de la déchetterie, passage à la borne de sortie et sortie par l'entrée actuelle

- Mme Torre rappelle plusieurs solutions précédemment étudiées dont un giratoire déjà déclaré trop coûteux donc pas possible. Il reste oui la solution entrée plus haut et sortie plus bas mais c'est une question de crédit.
- Mme Corinne Guidon confirme que la solution « Bontempi » est très bonne, c'est une question de subvention.
- Mr le Maire annonce que ce projet est donc validé pour la commune et doit être validé par la Métropole.

Affaire en voie de convergence, restant à suivre

#### **Diapo 9 : Captage EP Carrefour « Puits Fleuri »**

Petit rappel : nous sommes chemin des Collines, par temps de pluie, une partie de l'eau descendant chemin des Collines et chemin des Myrtes est évacuée vers le chemin du Puits fleuri par la demi grille existante, une grosse partie de cette eau passe à côté.

La suggestion du Comité consiste en l'ajout d'une autre moitié de grille de manière à envoyer la quasi-totalité de cette eau vers la descente EP existante du Puits Fleuri . La réponse obtenue est que cela a bien été étudié par la Métropole et est inscrit pour 2024

Réponse : M Delwich confirme que la question a bien été étudiée et cette demi grille est bien inscrite pour 2024

Problème en voie de solution, en attente planning

*Note post AG : la réunion sur place a bien eu lieu le 3 Avril, avec confirmation accord solution*

#### **Diapo 10 : EP vers EU au 25 Chemin des Collines**

Rappel : chemin des collines, pas de réseau pluvial, au n° 25, une résidence toute en descente est souvent inondée lors de fortes pluies. Une solution provisoire crée une anomalie EP vers EU. Deux regards borgnes n'ont pas solutionné ce problème complexe : les regards borgnes ne se vident pas une fois remplis, ce qui provoque des odeurs et permet aux moustiques de se reproduire. Une proposition du service EP a été émise : Générer une cunette pour envoyer cette eau s'écouler un peu plus bas par la pente naturelle. Une réunion sur place a été évoquée pour vérifier la solution cunette et sa longueur nécessaire avec la voirie. L'anomalie EP vers EU est reconnue avec espoir de résoudre ce problème courant 2024. ...

Réponse : M Delwich confirme la réunion sur place avec toujours l'année 2024 pour réalisation . le problème du trottoir devant cette résidence a été évoqué.

*Note post AG : la réunion sur place a bien eu lieu le 3 Avril, avec confirmation de cette solution à coter et planifier*

### **Diapo 11 : Mur du « Mas de Léouvé » donnant Chemin des Collines**

Par acte notarié, l'ASL « Mas du Léouvé » a cédé à la Mairie le talus séparant cette résidence du chemin des Collines créant trois parcelles cadastrées (AA 123 ; 138 ; 133) et confiant leur entretien à la Mairie.

A l'heure actuelle, ces parcelles ont disparu du cadastre, et avec le rapprochement Mairie Métropole, nous ne savons plus à qui incombe l'entretien prévu ... (pour rappel : remblai complanté de végétation à grosses racines jamais réalisé)

Lors de notre CA du 31 janvier 2024, il était question pour les élus présents, de prendre contact avec le service espace vert de la commune pour en savoir plus.

Réponse Mme Torre : les murs de soutènement sont du ressort de la Métropole mais pour le talus au-dessus c'est la mairie qui est chargée de l'entretien de la végétation. ....

Réponse M. Delwich : Au-dessus de 1m50 environ, c'est en effet le service espace vert de la mairie. Un défrichage par an a été annoncé.

### **Diapo 12 : Réfection chaussée ondulée par racines au 28-38 Caucours**

Chemin des Caucours entre les numéros 28 et 38, la chaussée est dégradée depuis très longtemps, les arbres ayant provoqué ces bosses sont morts depuis longtemps, une partie du côté stationnement s'effondre, qu'attend-t'on pour intervenir ?

M Le Maire est catégorique : enlever les racines ? On n'y touche pas..... mais on refait le revêtement

Mme Torre insiste sur les risques pris en enlevant les racines : si l'arbre tombe, le propriétaire peut aller en justice, par contre si le propriétaire enlève l'arbre, on peut enlever les racines sans problème, et la réfection en devient plus durable En l'état on peut refaire la chaussée en enlevant juste les nodules des racines supérieures.

M le Maire : la recommandation actuelle est : on ne met plus de pins en bordure de route !!!

Réponse M. Delwich : Le besoin est reconnu, la solution convenue, en attente de décision budgétaire.

### **Diapo 13 : Branches dangereuses sur les câbles ou la voirie**

Ce sont parfois les câbles fins qui tiennent des branches d'arbres. Au 44 Chemin des Caucours c'est une branche tenue par un fil électrique qui risque de tomber et créer un accident. Un proche voisin intervient pour dire qu'il a eu l'occasion d'en discuter avec la brigade de l'environnement et même proposé de couper la branche dangereuse. Il lui a été répondu qu'il risquait alors une amende. La branche y est toujours...

Autre endroit déjà signalé plusieurs fois en début de montée du chemin de Léouvé, ce sont les fibres optiques qui tiennent les branches, et les usagers se plaignent de pannes internet.

Réponse : L'action du comité faisant remonter des points critiques de ce type est souhaitable et entendu  
A suivre

#### **Diapo 14 : Risque critique piétons entre arrêt bus et début Caucours**

L'Arrêt de la navette gratuite Ligne d'Azur en haut de la montée sous-Baous se situe un peu avant le carrefour de la montée des Caucours et du Chemin de Sainte Anne. Le passage entre arrêt et carrefour est étroit et dangereux, pas de cheminement piéton existant. La Ligne d'Azur venue sur place ne veut pas déplacer l'arrêt.

Un tronc d'arbre et terre du talus s'est écroulé récemment juste en face du passage dangereux ce qui peut laisser espérer pouvoir gagner les 70 cm de largeur de voie pour un passage piéton juste à ce passage dangereux. En effet le talus à reprendre, qui appartient à un privé, a été repris 10m plus bas, et qu'il a justement gagné à la base les 70 cm à l'occasion d'un précédent éboulement de ce même talus. Peut-être pourrait-on à l'occasion de cet éboulement juste au tournant gagner ces mêmes 70cm de la largeur manquante à la base sur les quelques mètres nécessaires pour sécuriser le passage des piétons identifié et convenu dangereux.

Que faire pour que le propriétaire accepte dans la mesure où il l'a déjà fait dix mètres plus bas ?

Mme Torre : même écroulé, le talus reste privé. La métropole ne va pas elle pouvoir intervenir.

M le Maire : La proposition du comité mérite d'être examinée. Puisque le propriétaire l'a réussi 10 ou 20 mètres plus bas, peut-être on peut lui suggérer de le refaire plus haut toujours chez lui sur la distance nécessaire. Je vais envoyer quelqu'un voir le propriétaire. La difficulté d'élargir était connue, si on peut rebondir sur l'éboulement du talus, essayons votre préconisation. C'est sans garantie aucune, mais on va essayer..

Affaire à suivre, en espérant le succès de ce soutien de M le Maire pour solution de sécurité piétons

#### **DIAPO 15 : Points critiques : arbre sous grille Van Wijk et PPAs Haut Léouvé**

Début du chemin de Van Wijk, un arbre est tombé entre le grillage et le talus.

M Delwich : les services ont été saisis sur votre signalement, et un contrôle va être effectué par un service spécialisé pour vérifier s'il n'y a pas de dommages structurels de tenue de la grille et que cela soit remis en état

En haut du Chemin de Léouvé, la réfection voirie attend l'accord de l'ensemble des propriétaires.

Il fallait en effet que tous les propriétaires acceptent de céder la partie du chemin qui leur appartenait pour un euro symbolique.

M. Delwich en profite pour remercier Mme Laetitia Grangier pour son aide dans l'acquisition du haut du chemin de Léouvé par la Mairie, et permettre les « PPAs » Prise de Possession Anticipée pour pouvoir lancer les travaux.

C'est fait, le chemin pourra donc avoir son enrobé. Donc affaire solutionnée

## **Diapos 16-17-18-19 et 20 : Lignes ENEDIS 20 000V aériennes à fils nus et élagage autour**

Il existe à Cagnes sur Mer quelques lignes aériennes à fils nus à tension de 20 000 volts (dite « moyenne » tension). L'une est entre l'Hubac et l'avenue de Verdun, une autre chemin des Caucours. Leur particularité est qu'elles se situent au-dessus d'un terrain boisé dont l'entretien incombe à Enedis pour l'environnement immédiat des lignes. Cet entretien obligatoire est très strict et normalisé imposant l'élagage de toute végétation à 5m entre la ligne et la végétation car le risque d'incendie est connu. Une partie incombe aussi aux propriétaires de part et d'autre de ces lignes.

La société Enedis a été contactée avec l'aide de la mairie à 2 réunions sur place en 2019 puis 2023 pour programmer ses obligations d'entretien de la forêt autour des lignes de 20 000 volts comme imposé. Cet entretien a donc été demandé avec insistance, programmé et réalisé le 27 Septembre 2023.

Un reportage factuel par photos avant/après (diapo 19) montre que le travail effectué par ENEDIS se limite strictement à leur propre obligation à 5 m des fils.

On peut regretter que la société ENEDIS à 100% filiale d'EDF, maintenant elle aussi entièrement étatisée, ne profite pas des moyens engagés (diapo 18) pour enlever les branches trop hautes (diapo 20) pouvant visiblement dangereusement tomber sur les fils. Ces quelques arbres fléchés sont en crête de colline et donc à risque de tomber sur les fils en cas de forte tempête. C'était notre demande avec rappel de la photo du Compte Rendu de notre réunion sur place montrant qu'elles sont dangereuses ! On voit clairement après passage ENEDIS que la menace reste identique.

Cela aurait évité la responsabilité du Maire d'enjoindre le propriétaire de la forêt avec la lettre adéquate, ce qui reste maintenant à faire. Une lettre type de facilitation a été proposée par le comité à la mairie précisant l'endroit et la réglementation à l'attention du propriétaire forêt. Sans réponse les travaux d'office pour la sécurité forêt et habitants sont réalisables simplement.

A suivre

## **Diapo 21 Exemple vertueux de planification travaux dans le Vaucluse**

Nous avons diapo 21 l'exemple d'un partenariat vertueux entre préfecture département / intercommunes / ONF / ENEDIS planifiant les priorités de travaux sur les obligations d'Enedis dans le Vaucluse et en assurant un suivi annuel.

La règle est « d'abattre des arbres qui risquent de tomber sur la ligne » comme indiqué diapo 21 par le syndicat mixte forestier du Vaucluse. La règle y est appliquée dans ce département, et c'est l'ONF qui y est choisi pour action. Pourtant largement aussi sous forte pression du risque feu, nous n'avons pas connaissance d'un équivalent dans les Alpes Maritimes ?

## **Diapo 22 : Absence d'ENEDIS dans le contrôle par la préfecture**

On peut en effet s'inquiéter diapo 22 de l'extrait du PD PFCI 2019-2029 (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie) des Alpes Maritimes puisque ENEDIS ne semble pas donner suite à la demande Préfecture, responsable de ce de plan publié. En effet « l'autorité administrative compétente de l'état » se doit de prescrire les mesures spéciales de sécurité nécessaires (Cf Article L134-11 du code forestier). Le PD PFCI demande ainsi à tous les services responsables d'entretien autour des « grands linéaires » (SNCF, autoroutes, routes départementales, RTE) de proposer et donner au

« COTECH » son « bilan annuel de mise en œuvre réalisée ». Seul ENEDIS n'a pas répondu à la préfecture pour élaborer ce Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie.

Réponse : M le Maire remercie le Comité d'avoir soulevé ce problème, prend bonne note de cette anomalie et annonce rechercher les causes de cette case vide concernant ENEDIS.

### **Diapo 23 : Pain de Sucre**

Nous sommes au Pain de Sucre. La circulation automobile est connue difficile aux horaires de rentrée et sortie de l'école. Les stationnements anarchiques et gênants n'arrangeaient pas ce problème. Un bus a été mis à disposition par l'école pour faire navette entre le parking du cimetière neuf et l'école, mais peu utilisé. M le Maire a donc pris un arrêté interdisant le stationnement aux heures d'entrée sortie pour pouvoir verbaliser, et en créant une zone de stationnement provisoire près du pylone. La présence de police souhaitée n'a pas donné le résultat escompté, la demande des habitants étant de plus verbaliser ! Une caméra a été mise en place pour pouvoir surveiller et verbaliser. Le bus allant au cimetière de la Buffe un peu plus utilisé depuis, les habitudes devraient pouvoir changer avec aussi la zone de stationnement provisoire et améliorer la situation.

Les habitants et l'école du Pain de Sucre se trouvent en plus au-dessus du 54 Chemin de Sainte Colombe avec la gêne des pigeons depuis plusieurs années, avec aussi un peu des rats, et ont aussi notablement contribué à l'enquête !

A suivre

### **Diapos 24 et 25 : Visibilité Feu Van Wijk**

Nous sommes à hauteur du feu route de Vence sur le chemin de Van Wijk.

Une branche toujours en place est un obstacle à une bonne vision du carrefour, une autre menace de tomber sur la route de Vence.

Réponse : Assurance a été donné que cette branche sera enlevée courant avril 2024. Les espaces verts vont également élaguer autour de l'éclairage du candélabre en face pris dans la végétation

A suivre

### **Diapo 26 : Besoin grilles montée à gauche Chemin Van Wijk**

Nous sommes chemin Van Wijk en début de montée à gauche. Le grillage de clôture de ce terrain public est dans un triste état et demande à être remplacé. Demande est faite de rajouter en plus une grille basse plus conséquente pour empêcher que les feuilles des arbres environnants n'obstruent l'écoulement des eaux de ruissellement en cas de pluie.

Bonne note est prise

### **Diapos 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 : Enquête nuisance pigeons et menace sanitaire rats**

Nous sommes chemin de Sainte Colombe autour du 54 .

Il semble plausible que si ces animaux foisonnent c'est que quelqu'un les nourrit ... Cela dure depuis plusieurs années mais devient insupportable avec les nuisances associées qui augmentent (fientes, rats)

La conséquence pour les voisins : impossibilité de rester dehors à cause des fientes, d'étendre sa lessive, de se mettre au balcon sans recevoir ces fientes, vivre au milieu des rats, perte de valeur de leur biens etc..

Tout ou presque a été tenté pour faire cesser cette nuisance : actions individuelles, actions en justice en 2022 qui donnait raison aux plaignants, y compris en appel en 2023... rien n'arrête cette voisine et son idée fixe : nourrir ses « enfants » dit-elle. Elle est donc connue par la justice et la police. .. Une action en justice des proches voisins leur a donné raison avec condamnation de Mme Pastre habitant au 54, mais n'a pas résolu le problème, car les pénalités ne sont que partiellement appliquées pour l'instant, et se heurtent à la difficulté pour les plaignants d'apporter des preuves juridiques de la continuation de nourrissage pour pouvoir appliquer l'astreinte pourtant lourde (300€/jour). En effet les plaignants sont obligés de payer et faire venir un huissier qui ne montre que la prolifération de pigeons et rats, les traces mais pas le moment de nourrissage ! (diapo 27)

Nous avons été sollicités par les voisins immédiats membres de notre comité à la limite du supportable et à bout de solutions, ne sachant plus où trouver de l'aide.

Le sujet avait été abordé lors de l'AG comité en mars 2023 pour alerte au SCHS (Service Communal Hygiène et Santé) en espérant de leur enquête.

Aidés de ces voisins dès le début de l'action SCHS nous avons lancé en parallèle et diffusé une large enquête (diapo 28) sur les environs pour avoir une notion de l'étendue de la nuisance et de plus une menace sanitaire. Cette enquête était également souhaitée par le SCHS pour préciser l'étendue locale ou de quartier. . En deux semaines, nous avons eu plus de cinquante-cinq témoignages signés et commentés. Nous avons fourni nos résultats d'enquête au service Hygiène et Sécurité (diapo 29) et autres représentants de la mairie.

La Mairie a également fort utilement complété l'enquête avec la police nationale et communale qui ont constaté sur place en venant heureusement par surprise sans prévenir...

La diapo 30 visualise bien le résultat de notre véritable enquête en plus de la pétition :

- 55 signatures en 2 semaines des 2 phrases proposées :
  - je constate être impacté par la prolifération ..pigeons..rats
  - je souhaite que soit constaté la cause de cette prolifération par le SCHS pour que la mairie prenne enfin les mesures pour la faire stopper
- Complément avec total de 60 signatures le 2 Janvier
- Très nombreux commentaires parlants : trop de pigeons, trop de rats, impossibilité d'étendre le linge dehors par exemple
- Carte détaillée et complète de la localisation des signatures avec indication trop de pigeons (en rouge) et même de rats (en noir) clairement autour du 54 à la fois Chemin de Sainte Colombe et même Pain de Sucre.

Pour l'instant : la personne au 54 continue apparemment à nourrir les volatiles et les rats, mais de manière plus rusée pour le dissimuler au mieux.

M le Maire : je commence par remercier le comité de son beau travail qui va nous aider. Dans la note qui m'a été préparée, je lis que en 2022 elle a été condamnée à 5000€, puis en 2023 à 7500€. Elle se dit épuisée par la situation en frais d'avocat et pénalités. Ceci dit il est évident pour moi qu'il y a un problème, elle est connue de la justice et de la police. Il y a effectivement une atteinte à l'hygiène et risque avec en plus les rats, donc la salubrité publique. On n'en n'est pas à interner d'office avec

rapport d'un commissaire de police et un médecin, cela relève actuellement plutôt du parquet. Il va falloir saisir le Procureur de la République car cela continue.

Noëlle Pallazzeti du CCAS : Nous avons fait effectivement un rapport social. Je propose qu'en même temps que nous allons aller au procureur de la république, on essaie de rencontrer à nouveau cette dame, avec médecin, pour tenter de lui faire prendre conscience du désordre qu'elle crée de par son état. Cela ressemble au Syndrome de Noé qui commence à être reconnu et traité.

Mme Joëlle Tordjman du Comité, proche voisine et requérante en justice: Ce type de soutien psychomédical est peu convaincant et arrive bien tard car il semble que tout a été tenté pour trouver une solution au problème de cette dame. Dès 2021 une réunion en mairie avec elle et différents voisins impactés y compris Pain de Sucre n'a pas réussi à arrêter le problème. Pourtant plusieurs personnes de la mairie que je remercie ont essayé de lui parler et la raisonner car elle a été alertée qu'elle aurait des problèmes financiers et même saisie sur sa retraite si elle continue. Nous avons suffisamment consacré de temps et d'argent, dont dératization jusqu'à 3000€, et plus en avocats et frais de justice. Quand on en est là c'est que les solutions amiables ne marchent pas. Nous avons des voisins de santé fragile et désespérés ou en dépression par ce problème, qui ont été hospitalisés à plusieurs reprises à cause d'elle. Elle met en danger le quartier, 400 pigeons en permanence, « cela va exploser » (Cf article Nice-Matin du 22 mars !), ce n'est pas à cette personne de faire la loi, il faut plutôt appliquer la justice. On remercie Monsieur le Maire de bien vouloir saisir le procureur.

Elle est condamnée a bien plus que ce qui a été dit ici à partir du rapport SCHS. Elle est condamnée à 300€ par jour d'astreinte. L'astreinte non payée court toujours et nous l'assignons actuellement à la hauteur de 60 000€. Elle achète 25 kg de graines utilisés pour nourrir les pigeons par jour et des palettes de nourriture pour chats et chiens apparemment pour les rats.

M. Gérard Villemin du Comité, proche voisin : je descends mes 30 mètres pour aller à ma boîte aux lettres en déposant 5 appâts pour rats et ils n'y sont déjà plus quand je remonte. J'en vois sans arrêt comme toutes les personnes venues chez moi. C'est sans espoir sans dératiser chez elle et sans qu'elle arrête le nourrissage.

M Louis Raillon : j'ai eu curieusement un appel sur mon numéro confidentiel personnel de portable par Mme Pastre. La longue conversation lui a au moins fait comprendre qu'elle ne peut plus prétendre que ce sont ses proches voisins qui la harcèlent mais au contraire que tout un quartier sur 2 chemins se plaignent de nuisances. Il y a même menace sanitaire y compris pour elle. Elle nie bien sûr le nourrissage, justifie le trafic des visibles et régulières palettes de nourriture comme étant pour stockage partagé avec amis. La présence de rats serait à cause de l'environnement, pas d'elle. Donc je lui suggère de dératiser, mais elle prétend ne pas avoir l'argent (a-t-on vérifié par enquête ?). Je lui suggère dans son intérêt de laisser la mairie dératiser en travaux d'office.

Il s'avère de fait qu'elle refuse de laisser entrer la société de dératization mandatée par la mairie, qui est venue sur place et confirme qu'il est impératif de traiter chez elle. Il faut donc une autorisation d'un juge pour intervenir chez elle en travaux d'office, et lui faire comprendre qu'elle est obligée d'arrêter.

Réponse conclusive de M le Maire : Je vais saisir le Procureur de la république.

A suivre

**DIAPOs 32 ; 33 ; 34 ; 35 La navette Collines/Centre du Samedi.**

**Diapo 32 : Rappel demande navette Collines/Centre**

La carte transport de Cagnes montre clairement l'absence de bus dans les Collines du Comité. Les arrêts actuels ne servent que pour le ramassage scolaire.

Rappel : le but est de désenclaver les Collines. Pour ce faire, la navette habituellement faisant du Transport à la Demande a été mise en test une partie du samedi matin, pour Aller/Retour Collines/Centre, ressortant d'une enquête faite par le Comité, et à horaire fixe connu.

Cela fonctionne depuis le mois de septembre donc depuis 8 mois maintenant.

### **Diapo 33 : Trajet actuel et arrêts desservis**

Le trajet Aller actuel commence par un demi -tour en haut du chemin de Sainte Colombe pour atteindre le premier arrêt « les Colombines » puis descente vers la route de Verdun pour monter les Caucours par le chemin de Van Wijk. Atteindre l'arrêt Quiétude » après un demi -tour pour reprendre le chemin de Van Wijk et le redescendre pour déposer Square Bourdet.

Le trajet Retour depuis le Square Bourdet commence par les Caucours et descend vers la route de Vence pour atteindre le chemin de Sainte Colombe par le chemin du Léouvé.

Nous regrettons l'absence de flyers Mairie ou Métropole qui devaient informer les quartiers concernés de cet essai, au moins sur les quelques poteaux d'affichage des arrêts du trajet

### **Diapo 34 : Retour d'expérience des utilisateurs et améliorations souhaitables**

Deux demandes d'amélioration : Parcours optimisé identique Aller-Retour et horaire plus tôt

#### Les horaires

Actuellement :

- 10h40 pour arriver faire son marché est un peu tard, on prend ce qui reste.
- Heure de départ retour à 12h est également trop tard, arrivée vers 12h30 chez soi pour commencer sa cuisine ne convient pas du tout et a rebuté des utilisateurs potentiels
- **La demande est donc : Départ 9h à la Quiétude avec dépose en face du cinéma et retour Square Bourdet à 10h40**

### **Diapo 35 : Détail trajet optimisé et identique Aller et Retour**

**Trajet : simplifié avec même trajet à l'aller comme au retour.**

**Simplifier le trajet** en partant du Square Bourdet, montée Sous-Baou, montée les Caucours, arrêt la Quiétude, puis descente vers la route de Vence, montée du chemin de Léouvé (arrêt potentiel « Léouvé »), puis descendre le chemin de Sainte Colombe (arrêts « Colombines », « Sainte Colombe » ) puis arrêt potentiel « Le Colombier » et descente vers l'avenue de Verdun, arrêt devant le cinéma pour ceux qui vont au marché puis Square Bourdet pour le terminus . Cela évite de faire les deux demi - tours du trajet précédent et plus d'une fois et demi le trajet requis sans compter les deux arrêts potentiels en plus.

**Cette suggestion a été faite le 31 janvier lors de notre CA, un rendez-vous a été annoncé pour le 27 février avec le service mobilité de la Métropole.**

Quel est donc le résultat de notre demande sur cette navette, sujet que vous nous avez annoncé lors de la réunion maire/service mobilité de la Métropole ?

M Romain Allemant : cette réunion n'a pas eu lieu mais le rendez-vous est confirmé pour vendredi prochain.

*Note post AG : la réunion a été décalée mais a bien eu lieu, attente réponse pour large information*

#### Questions diverses :

Mr Nicolas Vella du comité de l'Hubac rappelle la demande commune: Solution de Débroussaillage de la langue de forêt entre le chemin de l'Hubac vers l'avenue de Verdun.

Ce sujet concerne comme indiqué précédemment les 2 Comités : répartition de la charge entre non seulement les particuliers mais aussi la Métropole et la mairie (plus ENEDIS en aérien) qui doit prendre en charge 10 mètres à distance du chemin de Hubac et de l'avenue de Verdun pour une répartition entre les riverains et administrations concernées.

M. Delwich : Suite à la réunion et discussion en mairie, il faut pour cela un travail d'expert sur un SIG (Système d'Information Géographique)

M. le Maire : Je prévois en effet de vous aider en faisant faire une clé de répartition des travaux pour les riverains incluant la répartition Administrations - Particuliers. Des travaux conséquents ont déjà été fait dans la voie piétonne route de France. Le débroussaillage à 10 mètres est pour la métropole.

Le Président Louis Raillon remercie tous les intervenants.

M. le Maire constate que cette assemblée a été constructive car tous les participants sont restés jusqu'à la fin !

Fin de cette assemblée du 20 mars 2024 à 21 h. et place à un apéritif convivial.

Le Président Louis Raillon

Le secrétaire Pierre-Jean Théron

